

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Direction	No SD SD-2023-3258
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la création du nouveau programme "Développement durable et adaptation aux changements climatiques - Immeubles et espaces publics" au programme triennal d'investissements (PTI) du Service des immeubles, parcs et espaces publics et d'adopter le budget s'y rapportant pour l'année 2023	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2023-06-28 Date CM souhaitée : 2023-07-11		
Actions : BUDGET Demande d'achat : Non CT requis : Non Années du PTI : 2023		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Dans la présentation de son plan climatique, la Ville de Laval met l'accent sur l'importance d'adopter des pratiques durables qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'atténuer notre vulnérabilité aux impacts climatiques.</p> <p>Le Service des immeubles, parcs et espaces publics, de par son rôle envers le maintien des actifs immobiliers de la Ville, occupe une position stratégique déterminante lorsqu'il s'agit de poser des gestes concrets en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, d'utiliser des méthodes de construction orientées vers un développement durable et de favoriser l'aménagement d'infrastructures vertes.</p> <p>Afin de mettre l'accent et de suivre de façon plus spécifique les interventions visant l'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que le remplacement de l'énergie fossile par des énergies renouvelables dans les bâtiments, l'augmentation de l'offre pour la mobilité durable, la prévention des risques liés aux changements climatiques par l'aménagement d'infrastructures vertes et l'électrification des transports, le Services des Immeubles, parcs et espaces publics souhaite inscrire un nouveau programme "Développement durable et adaptation aux changements climatiques - Immeubles et espaces publics" à son programme triennal d'immobilisations.</p> <p>La création de ce nouveau programme facilitera, dès 2023, le suivi des interventions qui seront déployées en lien avec le plan climatique de la Ville.</p> <p>En effet, ce nouveau programme bénéficiera de façon importante de la subvention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la réalisation de mesures du plan climatique de Laval qui répondent au plan de mise en oeuvre du plan pour une économie verte 2030.</p> <p>Le détail des sous-projets prévus au programme est fourni en annexe.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Une augmentation du PTI est requise afin d'y ajouter le programme « Développement durable et adaptation aux changements climatiques - Immeubles et espaces publics » au montant de 500 000 \$ pour l'année 2023. Les besoins financiers pour les prochaines années seront évalués dans le cadre de la préparation du PTI 2024-2026. Ce nouveau programme bénéficiera de façon importante de la subvention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Direction	No SD SD-2023-3258
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver la création du nouveau programme "Développement durable et adaptation aux changements climatiques - Immeubles et espaces publics" et d'adopter le budget s'y rapportant de 500 000 \$ pour l'année 2023		